

ASSOCIATIONS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES 2026/2027

La commune de Saint-Vivien reconnaît le rôle essentiel des associations dans l'animation de la vie locale, le renforcement du lien social et le rayonnement du territoire.

Afin d'accompagner leurs actions, le Conseil municipal a adopté, le 25 février 2026, la « Charte de partenariat entre la commune de Saint-Vivien et les associations », qui fixe le cadre des relations entre la collectivité et le monde associatif ainsi que les modalités de soutien accordées par la Commune.

La mise à disposition de salles et d'équipements municipaux s'inscrit dans ce dispositif de soutien et constitue une subvention en nature accordée aux associations.

Toute demande est examinée par la collectivité en fonction des disponibilités des locaux et des nécessités du service. Le dépôt d'un dossier ne vaut pas accord de mise à disposition.

**LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER EN MAIRIE
AVANT LE 3 JUIN 2026**

1. Identification de l'association

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

.....

Téléphone : Courriel :

Date de création :

Activité principale :

Représentant légal (*personne désignée par les statuts*) :

Fonction :

2. Situation de l'association en 2025/2026

Nombre total d'adhérents au 30/06 de l'année en cours :

Dont adhérents domiciliés à Saint-Vivien :

Complétez le tableau suivant, dans le cas où l'association disposait d'une salle municipale à Saint-Vivien en 2025/2026 :

	Jour(s) d'occupation	Plages Horaires	Activité pratiquée	Public destinataire (*)
<input type="checkbox"/> Salle polyvalente				
<input type="checkbox"/> Salle Barbotière				
<input type="checkbox"/> Salle Traversière				
<input type="checkbox"/> Poterie				

(*) Enfants, ados, adultes, tout public

4. Pièces justificatives à joindre au dossier

<input type="checkbox"/> Copie des statuts en vigueur		
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance de l'année en cours		
<input type="checkbox"/> Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale		
<input type="checkbox"/> Projet associatif		

5. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) de l'association :

DECLARE :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales,
- que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte,

CERTIFIE :

- l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier et m'engage à informer l'administration de toute modification concernant l'association,
- être habilité par l'association que je représente pour déposer la présente demande.

Fait à Saint-Vivien, le

Nom, Prénom et Signature

du représentant légal de l'association